

Le comitÃ© de bassin adopte le nouveau plan de gestion des eaux pour 2016-2021

Dossier de la rÃ©action de H2o
November 2015

RÃ©uni en sÃ©ance plÃ©niÃ¨re sous la prÃ©sidence de Michel Dantin, dÃ©putÃ© europÃ©en, maire de ChambÃ©ry, prÃ©sident du ComitÃ© interSyndical d'assainissement du lac du Bourget (CISALB), le comitÃ© de bassin RhÃ©ne-MÃ©diterranÃ©e a adoptÃ© le schÃ©ma directeur d'amÃ©nagement et de gestion des eaux (SDAGE), pour les annÃ©es 2016 Ã 2021. Il a Ã©mis un avis favorable sur le programme de mesures associÃ©. Le SDAGE RhÃ©ne-MÃ©diterranÃ©e fixe les grandes orientations d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du RhÃ©ne, de ses affluents et des fleuves cÃ´tiers qui forment le grand bassin RhÃ©ne-MÃ©diterranÃ©e. Il propose, pour atteindre le bon Ã©tat des eaux, des actions par territoire, rassemblÃ©es dans un programme de mesures. Pour 2021, le SDAGE vise 66 % des masses d'eau en bon Ã©tat Ã©cologique (riviÃ¨res, plans d'eau, eaux souterraines...). Le coÃ»t des mesures prÃ©vues est Ã©valuÃ© Ã 2,21 milliards d'euros, soit environ 10 % de moins que le coÃ»t des mesures du prÃ©cÃ©dent SDAGE.Â

Le SDAGE 2016-2021 est celui de l'adaptation au changement climatique - S'adapter au changement climatique, c'est en premier lieu Ã©conomiser l'eau, mieux la partager entre les diffÃ©rents usages et crÃ©er des ressources de substitution lorsque cela s'avÃ¨re nÃ©cessaire. C'est aussi lutter contre l'impermÃ©abilisation des sols qui augmente les ruissellements vers les eaux de surface et rÃ©duit la recharge des nappes souterraines. Ainsi, une nouvelle disposition du SDAGE incite les collectivitÃ©s, dans le cadre de leurs documents d'urbanisme, Ã compenser l'urbanisation de nouvelles zones par la dÃ©simpermÃ©abilisation de surfaces dÃ©jÃ amÃ©nagÃ©es, Ã hauteur de 150 % de la nouvelle surface impermÃ©abilisÃ©e.

Trois avancÃ©es majeures - 1. Restaurer les cours d'eau en intÃ©grant la prÃ©vention des inondations : Le SDAGE 2016-2021 est en phase avec la crÃ©ation de la compÃ©tence "gestion des milieux aquatiques et prÃ©vention des inondations" (GEMAPI). Il favorise les opÃ©rations de restauration des riviÃ¨res qui, Ã la fois, redonnent Ã la riviÃ¨re un cours et un fonctionnement plus naturel et limitent les risques d'inondations. 2. PrÃ©server et restaurer les zones humides : Le nouveau SDAGE propose Ã©galement de conforter l'objectif de compensation de destruction des zones humides Ã hauteur de 200 % de la surface dÃ©truite, dÃ©jÃ inscrit dans le SDAGE 2010-2015, en prÃ©cisant les modalitÃ©s d'application. Lorsque les fonctions des zones humides seront dÃ©truites ou altÃ©rÃ©es, il s'agira de restaurer la fonctionnalitÃ© de ces zones : expansion des crues, prÃ©servation de la qualitÃ© des eaux ou de la biodiversitÃ©... Il incite Ã laborer des plans de gestion stratÃ©giques des zones humides dans les bassins versants, afin d'orienter les amÃ©nagements et d'anticiper la compensation. 3. Mieux lutter contre les pollutions pour protÃ©ger la santÃ© humaine : Pour garantir une eau potable de qualitÃ©, 269 captages d'eau potable seront dÃ©sormais prioritaires dans la lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Le SDAGE prÃ©voit aussi l'identification et la prÃ©servation des ressources stratÃ©giques pour l'alimentation en eau potable.

Le SDAGE, document stratégique pour l'eau, a fait l'objet d'une consultation du public et d'une consultation institutionnelle des assemblées départementales et régionales, des chambres consulaires et des organismes locaux de gestion de l'eau.

Bilan positif du précédent SDAGE sur l'assainissement, les économies d'eau et la continuité des rivières

- Le SDAGE 2010-2015 est marqué par la victoire de la bataille de l'assainissement. Toutes les grandes agglomérations ont désormais achevé la mise aux normes de leurs stations d'épuration. Les effets sur l'état des eaux sont significatifs : en vingt ans, les pollutions organiques dans les rivières ont été divisées par 10. Autre succès de ces six dernières années : les économies d'eau. La chasse au gaspillage a largement amorcé : entre 2010 et 2015, 180 millions de m³ d'eau ont été économisés, c'est l'équivalent de la consommation d'une ville de 2,5 millions d'habitants. Au niveau des rivières, 465 seuils qui barrent des cours de l'eau ont été rendus franchissables pour les poissons et les sédiments. La vie revient, et le rythme du rétablissement de la continuité des rivières se fait aujourd'hui plus soutenu sous l'impulsion à la fois du SDAGE, du classement réglementaire des cours d'eau et des aides financières apportées.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse